

---

Adresse de la société populaire de Choisy-sur-Seine (Paris), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Choisy-sur-Seine (Paris), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 235;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21419\\_t1\\_0235\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21419_t1_0235_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

blissaient son regne sanguinaire, avaient pour eux l'audace du crime et l'espoir de l'impunité, tandis que la vertu frémissait en voyant le fer d'un nouveau despotisme suspendu sur sa tête! La terreur agissait sur tous les esprits, excepté sur ses féroces propagateurs. Elle pénétra jusques dans le sanctuaire sacré des lois; elle siégeait avec vous; le moment de la combattre avec succès n'était pas venu, vous l'attendiez dans un silence imposant! vous l'avez terrassé! votre silence en vous faisant frapper des coups plus sûrs a sauvé la République, autant que votre foudroyante énergie.

Graces vous soient rendues, à la place de la terreur homicide, la justice et la vertu sont vraiment à l'ordre du jour.

Votre adresse au Peuple ramène la tranquillité dans les esprits; elle est comme un baume salubre qui circule dans les veines; elle répand la consolation, le bonheur et la joie dans les cœurs purs que le crime poursuivait avec fureur. Que les traîtres à la patrie, que les contre-révolutionnaires périssent mais que l'innocence respire en liberté sous la protection sacrée des lois.

Tout entier à la patrie, Législateurs, nous ne connaissons qu'elle, nous sommes attachés de cœur et d'esprit à la Convention nationale, comme nous le sommes à la Liberté, à la République indivisible, pour le maintien desquelles nous jurons de vivre et de mourir.

Fait en assemblée du conseil général de la commune, le trois brumaire, troisième année républicaine.

DUJARDIN, *président*, MOUNIER, CASTICAN, SAINT-JUST, DRAPIER, BOISSERIE, *officiers municipaux*; suivent 4 autres signatures d'*officiers municipaux*, 13 de *notables* et celle de *l'agent national*.

z

[*La société populaire de Choisy-sur-Seine à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Citoyens Représentans,

La société populaire de Choisy-sur-Seine, a reçu avec enthousiasme l'adresse énergique du dix-huit vendémiaire présent mois au Peuple français, forte de ses principes républicains, rigide observatrice des lois, ayant jurée de toujours maintenir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés.

Jalouse de se prononcer de nouveau.

Déclare qu'elle ne reconnoitra point d'intermédiaire entre la Convention nationale et le peuple. Invite la Convention nationale à rester ferme à son poste jusqu'au moment où la Révolution sera consommée et lui renouvelle le serment que la société a faite individuellement de lui servir de rempart en toute occasion.

Cette société qui a juré une guerre éternelle à toutes les factions, aux partisans et aux continuateurs de Robespierre, aux intrigans, aux dominateurs et aux usurpateurs de la souveraineté du Peuple, demande le maintien du Gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix et que la loi du dix-sept septembre soit précisée de manière qu'il ne puisse plus se commettre, à l'avenir aucun acte arbitraire.

Cette société verra toujours comme frères tous les amis de la Liberté et de l'Égalité, partout où ils se trouveront; elle déclare qu'elle ne reconnoitra pour gouvernement que la République française une et indivisible, pour point de ralliement que la Convention nationale, pour principe que la justice et que son vœu est tout entier pour la prospérité de la Chose Publique.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

*Suivent 63 signatures.*

a'

[*La société populaire de Gravelines à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (43)

Législateurs,

Les membres de la société populaire de Gravelines qui ouvrent toujours leurs séances par la lecture des lois et du bulletin de la Convention nationale applaudissent à vos travaux, vous remercient de la fermeté que vous déployez sans cesse, contre les anarchistes, les scélérats et les frippons, qui, par des sentiers obliques et des moyens toujours funestes au bonheur du peuple, se joignent pour attaquer la représentation nationale et entraver la marche du gouvernement: Ils vous félicitent aussi de l'adresse que vous avez voté à vos mandataires et partagent les douces sensations qu'elle a fait éprouver à tous les amis de la liberté qui habitent le territoire français.

Les efforts moraux et physiques de la République, contre les despotes attachés en vain à sa perte, est un point dans la carrière politique que l'on peut comparer à un vaisseau lancé dans un océan peu connu qu'entourent de toutes parts les rochers et les écueils et contre lequel se liguent les vents et les orages, il bravera ces obstacles, mais pour arriver au port sans avarie, il faut, que le pilote prudent et expérimenté qui le dirige, ne quitte pas le gouvernail. Représentans du peuple! restez donc à votre poste, puisque vous connaissez nos ennemis et que vous savez si bien éviter les gouffres contre-révolutionnaires, parsemés dans la route que les patriotes suivent si volontiers sous votre égide; enfin n'abandonnez pas les rênes de l'état, jusqu'à ce que la République, soit arrivé